

## **Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE)**

1. Le Conseil fédéral a décidé, le 27 juin 2001, ce qui suit:

Compte tenu du rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial du 17 mai 2001, le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité du 12 avril 2001 est adopté.

2. Des extraits du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE) ainsi que le rapport de consultation et le rapport d'examen peuvent être consultés:

- sur Internet (pour le moment seulement en allemand) à l'adresse:  
[www.energie-schweiz.ch/bfe/de/energiemaerkte/\(→Elektrizität→SÜL\)](http://www.energie-schweiz.ch/bfe/de/energiemaerkte/(→Elektrizität→SÜL))  
ou
- sur rendez-vous, pendant les heures de bureau auprès de:
  - Office fédéral de l'énergie, Alfred Löhrer, Worbentalstrasse 32, 3063 Ittigen, tél. 031 / 322 56 63
  - Office fédéral du développement territorial, bibliothèque, Kochergasse 10, 3003 Berne, tél. 031 / 322 40 58

3. La version intégrale du PSE sera publiée en français, allemand et italien à la mi-août; à partir de cette date, elle sera également disponible sur Internet.

31 juillet 2001

Office fédéral de l'énergie:

Office fédéral du développement territorial